



## Grands électeurs et suffrages populaires

Plus de 100 millions d'Américains devraient normalement voter lors des élections présidentielles qui auront lieu aux États-Unis le 6 novembre 2012. Mais le prochain président des États-Unis sera en réalité élu par seulement 538 hommes et femmes, les « grands électeurs » qui constituent le Collège électoral et se rendront aux urnes dans les capitales des 50 États et à Washington, DC, le 17 décembre.

Ce mode de scrutin indirect, créé en 1787 par les auteurs de la constitution américaine, s'explique par le système de gouvernement fédéral des États-Unis, qui consiste à doter de pouvoirs un gouvernement national représentant non seulement l'ensemble de population mais également les États.

Pour être élu par le Collège électoral, un candidat à la présidence doit ainsi avoir une envergure nationale et être choisi par la population de différentes régions. « L'une des conséquences du Collège électoral est qu'il est difficile aux partis tiers, à des factions régionales ou à des personnalités de moindre importance d'accéder à la présidence », explique John C. Fortier, auteur de l'ouvrage *After the People Vote*.

Les grands électeurs votent quasiment toujours en décembre comme la majorité des citoyens de leur État l'ont fait en novembre. Dans quasiment tous les cas, le candidat élu par le Collège électoral est celui qui a obtenu la majorité des voix (c'est-à-dire des suffrages populaires) à l'échelle nationale. Mais parce que dans tous les États sauf deux, le candidat à la présidence qui remporte la majorité des

voix obtient les votes de tous les grands électeurs de l'État, il arrive que le président élu par le Collège électoral ait obtenu moins de voix à l'échelle nationale que son adversaire. Cela a par exemple été le cas en 2000.

Ce système de collège électoral influe sur les stratégies électorales. Pendant leur campagne, les candidats à la présidence accordent moins d'importance aux États connus pour être majoritairement démocrates ou républicains. Ils déploient en priorité leurs équipes et leurs fonds dans un nombre relativement restreint d'États où la course est serrée – la Floride ou l'Ohio étant deux exemples souvent cités – et qui feront basculer dans un sens ou un autre l'issue du scrutin national.



### La Constitution

En 1787, les auteurs de la constitution américaine sont parvenus à un grand compromis en créant un Congrès composé de deux chambres : la Chambre des Représentants, où chaque État dispose d'un nombre de sièges proportionnel à sa population, et le Sénat, où chaque État a deux sièges.

Ils ont ensuite fait en sorte que le président dispose de l'envergure et de pouvoirs

suffisants pour être indépendant du Congrès car ils tenaient à la séparation des pouvoirs.

De même, ils n'ont pas permis aux États d'élire directement le président. Ils ont mis au point un système – le Collège électoral – selon lequel des grands électeurs seraient nommés dans chaque État. Le corps législatif de chaque État déciderait du mode de sélection de ces grands électeurs ; dès les années 1830, tous les grands électeurs étaient élus par la population de chaque État.

Il convient de signaler une autre caractéristique de ce système. Les grands électeurs d'un État se réunissent pour élire le président mais ne se rassemblent jamais à l'échelle nationale avec ceux des autres États.

Chaque État dispose d'un nombre de grands électeurs égal à la somme de ses deux sénateurs et du nombre de ses représentants, lequel est proportionnel à sa population, d'après un recensement effectué tous les dix ans. En 2012, l'État très peuplé de Californie comptait 55 grands électeurs tandis que des États comme l'Alaska et le Delaware n'en avaient que trois chacun.

Le Collège électoral comprend maintenant 538 grands électeurs, soit un pour chacun des 435 membres de la Chambre des Représentants et des 100 sénateurs plus trois pour la capitale des États-Unis, Washington, D.C. Le président et le vice-président doivent, pour être élus, obtenir la majorité des voix des grands électeurs, soit 270 voix.

Top: Couverture de la brochure présentant les membres du Collège électoral du New Jersey en 2008. Les 15 grands électeurs du New Jersey prêtent serment le 15 décembre 2008 avant de voter pour Barack Obama. Center: Le même jour, le grand électeur Owen Morgan vote également pour Obama dans la capitale de l'État d'Indiana.



### Système bipartite

Les auteurs de la constitution n'ont prévu aucun système de parti politique et n'ont pas conçu le Collège électoral pour favoriser un type de système plutôt qu'un autre. Mais au fil des ans, le Collège électoral a renforcé le système des deux partis : les démocrates et les républicains.

Premièrement, les États ont adopté le système du « vainqueur qui remporte toutes les voix ». Dans un tel système, le parti gagnant doit être suffisamment puissant pour remporter la majorité – et pas seulement une proportion importante – des voix d'un État.

Deuxièmement, le système du Collège électoral oblige les partis à remporter des États dans de multiples régions du pays. Un candidat ne peut remporter la majorité

des voix des grands électeurs en gagnant seulement dans le Sud ou le Nord-Est du pays. De fait, quasiment tous les candidats élus récemment à la présidence ont remporté la majorité des États.

Si plusieurs candidats remportent un nombre égal de suffrages de grands électeurs, c'est, en vertu du 12e amendement de la Constitution, la Chambre des Représentants qui choisit le président. Chaque délégation d'État dispose d'une voix pour élire un des trois candidats qui a reçu le plus grand nombre de suffrages.

Bon nombre d'Américains souhaitent modifier le système électoral de façon à élire le président au suffrage direct mais cela n'est pas près de se produire. Amender la Constitution nécessite une forte volonté politique ; seuls 27 amendements ont été adoptés pendant plus de 220 années. Et ces

changements se heurtent à la résistance de petits États (qui sont représentés de manière disproportionnelle au Collège électoral), des partisans du système bipartite et de ceux du fédéralisme.

Quels que soient ses inconvénients, le Collège électoral a au moins l'avantage de donner des résultats clairs et nets. Il est arrivé seulement deux fois que la Chambre des Représentants ait eu à choisir un président en l'absence de majorité au Collège électoral. Cela s'est produit la dernière fois en 1824.

Left: Une carte représentant chaque État par son nombre de grands électeurs en 2012.  
Top right: Eugene Miller, grand électeur, signe un certificat de vote dans la capitale de l'État de l'Ohio le 15 décembre 2008.  
Bottom right: Le même jour, Sophie Ann Salley, grande électrice, vote dans la capitale de l'État de Virginie.

